



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sectes

Question écrite n° 21268

### Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'annonce faite en conseil des ministres le 7 octobre dernier de la mise en place d'une mission interministérielle de lutte contre les sectes en substitution à l'Observatoire interministériel sur les sectes. Il lui demande dans quel délai un premier bilan de son action pourra être présenté.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le premier ministre sur la mise en place de la mission interministérielle de lutte contre les sectes. Le Gouvernement est extrêmement attentif à la mise en oeuvre d'une politique efficace de lutte contre le développement du phénomène sectaire dans le respect des principes démocratiques et républicains. Lors du conseil des ministres, le 7 octobre dernier, le Premier ministre a présenté un décret instituant une mission interministérielle de lutte contre les sectes. Cette institution a vocation à se substituer à l'Observatoire interministériel sur les sectes qui a fonctionné pendant près de deux ans et a permis de compléter le travail d'information accompli par la commission d'enquête parlementaire présidée par M. Alain Gest. La volonté du Gouvernement est de se doter d'une structure plus opérationnelle qui aura pour vocation : d'analyser le phénomène sectaire ; d'inciter les pouvoirs publics à prendre, dans le respect des libertés publiques, les mesures appropriées pour prévenir et combattre les actions des sectes qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine ou qui menacent l'ordre public ; de contribuer à l'information et à la formation des agents publics ; d'informer le public sur les dangers que présente le phénomène sectaire ; de participer aux réflexions et travaux concernant les questions relevant de sa compétence qui sont menés dans les enceintes internationales. La mission interministérielle dont le président et les membres seront nommés prochainement regroupera deux organes : un conseil d'orientation composé de personnalités qualifiées dont la compétence sur ces questions est avérée et un groupe opérationnel réunissant des représentants des principales administrations concernées : éducation nationale, justice, intérieur, emploi et solidarité, défense, jeunesse et sports, outre-mer et affaires étrangères.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21268

**Rubrique :** Ésotérisme

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 1998, page 6065

**Réponse publiée le** : 30 novembre 1998, page 6519